

## **RAPPORT MORAL QUI SERA PRESENTE A L'AG EN VISIO DU 23 FEV**

### **1. Rapport moral**

- Objet de l'association :

Sermaise Environnement a pour objet de défendre, de protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux de la biosphère, l'eau, l'air, les sols, les sites, paysages et le cadre de vie dans une perspective de développement durable, de lutter contre les pollutions et nuisances et, d'une manière générale, d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme, de défendre, dans un esprit consensuel par voie amiable et en justice si nécessaire, l'ensemble de ses membres et leurs intérêts, notamment ceux résultant de l'objet de l'Association. Elle veille en outre à ce que la gestion publique s'effectue dans la transparence et le respect de la légalité républicaine dans un souci de défense et de protection globales de l'environnement. Elle exerce ses activités sur l'ensemble du territoire de la Commune de Sermaise et des territoires des Communes avoisinantes.

Nous souhaitons placer au centre de l'action publique tous les sujets se rapportant au développement durable, à la protection de la nature et de l'environnement, aux effets du réchauffement climatique, à l'épuisement des ressources et à la santé publique ; et dans une volonté de partenariat avec la municipalité nous vous adressons notre :

- Actions de l'année 2020 :

- Recours contentieux contre le PLU de Sermaise. Hélas, celui-ci a été rejeté en date du 9 novembre 2020. Nous échappons à l'article 700 (*L'article 700 du code de procédure civile français est un texte permettant au juge d'allouer une somme, versée par le perdant, à la partie qui gagne un procès. On parle de « frais non compris dans les dépens »*).
- Pomme verte du printemps (3 sujets traités) : Liberté d'entreprendre et droit à un environnement de qualité. Une alimentation 100 % bio pour nos enfants est possible au 1er janvier 2022 ! Pacte pour une transition écologique et citoyenne. Pour l'intégration en 2026 de la Communauté de communes du Dourdannais dans le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse.
- Réunion du CSS Conseil de Surveillance des sites dangereux (KMG)
- Participation au Forum des Associations en date du 5 septembre 2020.
- Mobilisation sur le site SEVESO de Grigny le 26 septembre 2020 à l'initiative du collectif "Notre maison brûle" en solidarité avec les Rouannais pour le triste anniversaire de LUBRIZOL. L'association Sermaise Environnement était présente aux côtés des citoyens, élus et militants écologistes du Nord-Essonnes afin de faire connaître un site industriel dangereux dans le Sud-Essonnes (KMG).

- Le BIO : L'un des objectifs de Sermaise Environnement est de proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective. Nous avons tracté en septembre 2020 devant les écoles de Sermaise pour promouvoir cette alimentation biologique dans les cantines de nos enfants.
  - Nous avons rencontré lors d'un rendez-vous la 4ème adjointe municipale, responsable de l'environnement, Madame Augiat, afin de lui présenter notre association et avec laquelle nous avons échangé sur les objectifs communs entre la municipalité et Sermaise Environnement pour l'année à venir.
  - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)  
 Nous avons participé à ce projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air et l'adaptation du territoire aux grands enjeux environnementaux (sobriété énergétique, consommation des ressources, santé environnement). Le résultat visé est un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.  
 C'est une démarche obligatoire élaborée par les établissements publics de coopération intercommunale avec un plan d'actions sur 6 ans.  
 La communauté de Commune du Dourdannais en Hurepoix a initié ce PCAET en collaboration avec les élus et les associations des villes et villages qui la composent. Des réunions de travail ont déjà commencé depuis le 1er octobre afin de poursuivre la dynamique amorcée lors des phases de diagnostic et de construction de la stratégie territoriale :
    - Rénover et construire des bâtiments plus économes en énergie ».
    - Se déplacer plus facilement, mieux et moins.
    - Aménager pour ménager le territoire.
    - Consommer et produire autrement.
    - Produire localement des énergies renouvelables.
    - Impliquer largement pour faire de la transition énergétique l'affaire de tous
  - Procédure d'Appel  
 Réuni le 9 décembre 2020, le Bureau de Sermaise Environnement, dans le strict respect des dispositions de l'article 9 des statuts de notre Association, a décidé d'interjeter appel du jugement rendu par le Tribunal administratif de Versailles le 9 novembre 2020.  
 Pour mémoire, il s'agit de la requête engagée par l'Association en janvier 2019, rejetée par le Tribunal le 9 novembre dernier, tendant à faire invalider pour vice de forme le projet de PLU approuvé le 6 septembre 2018.
  - Magazine Municipal : Le Sermaise Mag  
 Nous avons répondu favorablement à la demande de Madame Roehrig, responsable des associations, à laquelle nous avons transmis un article à insérer dans le magazine.
  - Conseils d'Administration.  
 Nous avons procédé à 4 conseils d'administration en visio-conférence (confinement oblige) afin d'élaborer la défense des intérêts environnementaux et écologiques de notre village et de veiller ainsi à l'application des principes de précaution, de prévention et de responsabilité qui nous incombent.
  - Création d'une page Facebook au nom de « Sermaise Environnement »
- Projets 2021 :
    - Poursuivre l'appel pour le PLU
    - Diffuser une pomme verte
    - Surveiller le PCAET
    - Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.
    - Mise à jour de notre site internet
    - Surveillance des sites Gerber/KMG
    - Veille écologique

- Participation à la rédaction d'un livre sur « l'eau en Essonne » dont le maître d'œuvre est Essonne Nature Environnement. Notre article portera sur les bienfaits des zones humides de l'Orge et l'anéantissement de ces bienfaits par le site pollué Gerber.
- Fêter les 50 ans de l'association